

Président de l'Intercom de la Vire au Noireau

Objet : Convocation à la réunion du Conseil Communautaire

PJ : Modèle de pouvoir

Ordre du jour

Note explicative de synthèse + annexe(s)

Procès-verbaux des séances du 18 novembre 2021 et

16 décembre 2021

Réf : MAS/VE/ALH/2201-10535

Contact : Aline HERGAULT

Secrétariat de Direction en charge des assemblées

Tél. : 02 31 66 66 55 / E-mail : assemblees@vireaunoireau.fr

Membres Titulaires du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Communautaire qui se déroulera le :

Jeudi 27 Janvier 2022 à 20h30
Salle municipale du Vaudeville
1, rue du Vieux Collège à Vire – 14500 Vire Normandie

**Attention changement
de lieu de réunion**

Vous trouverez l'ordre du jour de cette séance, ainsi que la note de synthèse et ses documents annexes, joints à la présente convocation.

Le conseil communautaire **ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint**. Chaque élu titulaire aura la **faculté de détenir deux pouvoirs (au lieu d'un) et la séance pourra valablement se tenir avec le tiers des membres présents au lieu de la moitié**. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.

Un modèle de procuration est joint à ce présent courrier qu'il vous appartient de compléter le cas échéant. La procuration devra être remis au plus tard avant la séance lors de l'émargement.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative, (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

S'agissant des modalités pratiques d'organisation en raison de la pandémie de la Covid-19 cette séance se déroulera selon des règles adaptées :

- Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se munir d'un masque dont le port sera obligatoire, et d'un stylo personnel.
- Le public sera autorisé à assister à la séance sous réserve de s'être muni d'un masque individuel dont le port sera obligatoire et dans le respect de la distanciation physique.
- Le pass sanitaire ne sera pas exigé pour l'accès à la salle de réunion. La distanciation physique et le respect des gestes barrières seront strictement mis en œuvre.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:0231666655) ou par mail à l'adresse suivante : assemblees@vireaunoireau.fr, dès réception de ce courrier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,


M. Marc ANDREU SABATIER



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tel : 02 31 66 66 55 - accueil.ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr



Président de l'Intercom de la Vire au Noireau

Objet : Convocation à la réunion du Conseil Communautaire

PJ : Ordre du jour

Note explicative de synthèse + annexe(s)

Procès-verbaux des séances du 18 novembre 2021 et du
16 décembre 2021

Réf : MAS/VE/ALH/2201-I0535

Contact : Aline HERGAULT

Secrétariat de Direction en charge des assemblées

Tél. : 02 31 66 66 55 / E-mail : assemblees@vireaunoireau.fr

Membres Suppléants du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Je vous informe, conformément à l'article L5211-6 et en votre qualité de Conseiller Communautaire suppléant, que vous pourrez être amené(e) à pourvoir au remplacement du Conseiller Communautaire titulaire désigné pour votre commune, lors de la séance de Conseil Communautaire du :

Jeudi 27 Janvier 2022 à 20h30
Salle municipale du Vaudeville
1, rue du Vieux Collège à Vire – 14500 Vire Normandie

**Attention changement
de lieu de réunion**

L'ordre du jour de la séance ainsi que la note de synthèse et ses documents annexes sont joints à la présente convocation.

Le conseil communautaire **ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint**. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, le conseiller titulaire, **uniquement en cas d'absence** à une séance de conseil communautaire, pourra être représenté par son délégué suppléant qui siègera au conseil avec voix délibérative.

Le suppléant est alors destinataire dans les mêmes délais que le titulaire, de la convocation à la séance ainsi que des documents qui l'accompagnent.

S'agissant des modalités pratiques d'organisation en raison de la pandémie de la Covid-19 cette séance se déroulera selon des règles adaptées :

- Il est demandé aux conseillers de bien vouloir se munir d'un masque dont le port sera obligatoire, et d'un stylo personnel.
- Le public sera autorisé à assister à la séance sous réserve de s'être muni d'un masque individuel dont le port sera obligatoire et dans le respect de la distanciation physique.
- Le pass sanitaire ne sera pas exigé pour l'accès à la salle de réunion. La distanciation physique et le respect des gestes barrières seront strictement mis en œuvre.

Le cas échéant, je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance, en lieu et place du conseiller titulaire de votre commune, auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au 02.31.66.66.55 ou par mail à l'adresse suivante : assemblees@vireaunoireau.fr

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,


M. Marc ANDREU SABATER



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Tel : 02 31 66 66 55 - accueil.ivn@vireaunoireau.fr

www.vireaunoireau.fr

